

Réaccueils de 3 semaines durant l'été 2019 d'enfants russes et ukrainiens

Si vous ne souhaitez pas réaccueillir en 2019 : pour éviter des relances et des frais inutiles, veuillez nous renvoyer par courrier postal le bulletin ci-joint ou nous en informer par courriel

L'association « Les Enfants de Tchernobyl » a accueilli durant cet été 2018 en France, dans ses familles d'accueil bénévoles, presque 200 enfants ukrainiens et russes. L'intérêt pluriel de tels séjours n'est plus à démontrer, l'association a prouvé en particulier qu'ils conduisaient à une diminution significative de la charge corporelle en césium 137 de l'organisme des enfants contaminés. A cela s'additionnent les aspects d'échanges, de partages culturels et de découvertes réciproques.

Après les retours d'expérience réalisés avec les responsables ukrainiennes et russes, nous envisageons l'éventualité de reconduire en 2019 le transport aérien des groupes invités en juillet et août prochains. Contrairement au transport par bus, l'option envisagée de déplacements par avion des enfants réduit considérablement la souplesse au niveau de l'organisation (horaires, dates, réservations nominatives, remboursements difficiles, etc...). Pour cette raison, la procédure de candidature de « réaccueil » d'un enfant en 2019 sera sensiblement identique à celle de l'année précédente. En effet, pour nous permettre de solliciter rapidement les compagnies aériennes, nous devons disposer du nombre probable des passagers à transporter lors de chacun des deux voyages et cela **au plus tard le 15 décembre 2018. Nous ne pourrons malheureusement pas enregistrer de souhaits de réaccueils au-delà de cette date.**

Pour réaccueillir durant 3 semaines en 2019, il faudra obligatoirement nous transmettre au plus tard le 15 décembre 2018 le « bulletin de candidature définitive » ci-joint accompagné des chèques (voir au dos de cette feuille).

MERCI DE LIRE AVEC LA PLUS GRANDE ATTENTION LES LIGNES QUI SUIVENT SUR 2 PAGES

- **Projets** : L'association « Les Enfants de Tchernobyl » projette d'inviter durant l'été 2019 des enfants ukrainiens et russes dans des familles d'accueil bénévoles, membres de l'association, qui avaient déjà invité ces mêmes enfants (ou leur frère ou leur sœur) exclusivement soit durant l'été 2016, 2017, soit durant l'été 2018, par le biais de notre association. Ces enfants sont appelés « des réaccueils ». Sont également considérés comme « réaccueils » les frères et sœurs de ces enfants. Deux séjours de 3 semaines sont envisagés : 3 semaines en juillet pour les jeunes Ukrainiens et 3 semaines en août pour les jeunes Russes.
- **Validation de votre demande de candidature** :
 - Votre candidature ne pourra être validée que si le « bulletin de candidature définitive » ci-joint, accompagné des chèques, **est réceptionné au plus tard le 15 décembre 2018 au siège de l'association à Roggenhouse.**
 - Aucune demande ne sera enregistrée après le 15 décembre 2018. Pour des raisons d'équité et quelles qu'en soient les raisons ou motivations, aucune exception ne sera tolérée.
 - Dès l'enregistrement de votre candidature, nous en informerons nos correspondants ukrainiens et russes et leur demanderons d'interroger l'enfant sur son accord et sa possibilité d'accepter votre invitation.
- **Dates envisagées des accueils** : Les choix des transports aériens engendreront éventuellement des arrivées et départs en semaine et/ou des horaires inhabituels.
Les dates envisagées (sous réserve et pour chacune à + ou - 2 jours) sont les suivantes :
 - Groupe juillet (enfants ukrainiens) : du 5/6/7 au 26/27/28 juillet 2019 (environ 3 semaines)
 - Groupe août (enfants russes) : du 2/3/4 au 23/24/25 août 2019 (environ 3 semaines)

(Suite au dos de la feuille)

- **Comme l'été dernier:**

- Durant les séjours, tous les passeports des mineurs invités seront conservés dans le coffre que possède l'association dans une agence bancaire. Aucun passeport ou photocopie de passeport ne sera mis à disposition des familles d'accueil. De fait, suite à la disposition précédente, aucun transport aérien ne sera possible pour les mineurs invités durant leurs séjours et aucun invité ne sera autorisé à sortir de France.

- **Informations nouvelles pour les réaccueils 2019:**

- Suite aux abus constatés les années précédentes, aucune vente personnelle d'œufs en bois pour financer un réaccueil ne sera possible.
- La délivrance d'une attestation fiscale de dons correspondant à la participation financière réclamée aux familles françaises candidates au réaccueil (340 €) reste assujettie à l'accord éventuel transmis par l'Administration fiscale à l'association.

- **Participation financière réclamée aux familles françaises candidates au réaccueil de 3 semaines:**

- Pour ne pas handicaper certaines familles, le Conseil d'administration a décidé que le montant de la participation financière réclamée aux familles françaises candidates au réaccueil ne s'élèverait qu'à 310 € + 30 € pour l'assurance maladie-hospitalisation-rapatriement obligatoire, soit un montant de 340 €.
- Le coût réel d'un accueil est nettement supérieur à ce montant, en particulier suite à la mise en œuvre récente des visas biométriques, aussi une participation financière volontaire plus importante (pour les familles qui le pourront) sera la bienvenue.

- **Il convient d'établir 3 chèques séparés à joindre obligatoirement à votre présente demande de réaccueil (merci de ne pas cumuler les montants) :**

- 1 chèque de 170 € non remboursable (sauf cas de force majeure laissé à l'appréciation du Conseil d'administration) qui sera encaissé début janvier 2019
 - 1 chèque de 170 € encaissé fin avril 2019
 - 1 chèque de 40 € au titre de l'adhésion 2019
- **Pour le cas où l'enfant ne répondrait pas positivement à votre invitation, votre paiement de 340 € vous sera intégralement restitué.**

Le bulletin intitulé « Bulletin de candidature définitive – réaccueils été 2019 d'enfants ukrainiens et russes » complété et signé, accompagné de tous les paiements, doit être réceptionné au plus tard le 15 décembre 2018 au siège de l'association:

**Madame Catherine Albié
« Les Enfants de Tchernobyl »
14 rue des Dahlias 68740 ROGGENHOUSE**

Les bulletins envoyés par voie électronique ne seront pas pris en compte